

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER
Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2024-02-03-24

OBJET : MARCHÉ « FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE » – SELECTION DE L'ENTREPRISE

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 14h30, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 19 juin 2024 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de séance de M. Bernard JOBERT, Vice-Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres présents :

Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix Valmer
Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Catherine HURAUT, Adjointe, Mairie de La Croix Valmer, représentant René CARANDANTE
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer

Membres représentés :

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer, représenté par Bernard JOBERT
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer, représenté par Catherine HURAUT

Membre excusé :

Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer

A été élu secrétaire de séance : Pierre MONETON

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer

Monsieur Le Vice-Président informe les délégués syndicaux que le marché « Fourniture et installation d'un groupe électrogène » a été lancé le 5 mars 2024, avec une date limite de réception fixée au 8 avril 2024.

L'ouverture des plis a été réalisée le 17 avril 2024.

3 plis ont été reçus dans les délais et ouverts :

- CAP GENERATEUR
- KOHLER/SDMO
- SE2M

Critères de jugement des offres :

- 1- Prix des prestations noté sur 10 points (pondération 40%)
- 2- Valeur technique des prestations notée sur 10 points (pondération 40%)
- 3- Délai de réalisation noté sur 10 points (pondération 10%)
- 4- Critère environnemental noté sur 10 points (pondération 10%)

L'analyse de l'offre est la suivante :

	CAP GENERATEUR	KOHLER SDMO	SE2M
Note prix pondérée	4	2,3	3,79
Note valeur technique pondérée	0,62	1,41	3,4
Note délai de réalisation pondérée	0,5	1	0,5
Note critère environnemental pondérée	0	0,6	0,6
NOTE FINALE SUR 10	5,12	5,31	8,29

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté en Commission d'Appel d'Offres le 14 mai 2024 (cf. annexe 3),

Considérant qu'au regard des critères de jugement des offres pondérés définis dans le règlement de la consultation, la commission a déclaré l'offre de la société SE2M comme étant économiquement avantageuse,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de :

- valider le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché « Fourniture et installation d'un groupe électrogène » à l'entreprise SE2M (CP : 83210) - pour un montant de 113 500,00 euros HT,
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les documents se référant au marché susmentionné,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024 – M49 de la Station d'Épuration – Service Traitement des Eaux Usées.

Le Comité Syndical,

Oui, l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,

-VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres et attribue le marché « Fourniture et installation d'un groupe électrogène » à l'entreprise SE2M (CP : 83210) - pour un montant de 113 500,00 euros HT,

-AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous les documents se référant au marché susmentionné,

-DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024 – M49 de la Station d'Épuration – Service Traitement des Eaux Usées.

POUR EXTRAIT CONFORME

A La Croix Valmer,

Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le **26 JUIN 2024**

Le Vice-Président


Bernard JOBERT
Maire de La Croix Valmer





Sivom du littoral des Maures

Rapport d'analyse des offres

OBJET : Fourniture et installation d'un groupe électrogène

Date et heure de remise des plis : 8 avril à 12h

Le registre des dépôts fait état de trois (3) plis remis

Pli
CAP GENERATEUR
KOHLER/SDMO
SE2M

Rappel :

Le jugement définitif sera effectué à partir des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique des prestations : 40 %
- Délai de réalisation : 10 %
- Critère environnemental : 10 %

Le prix des prestations sera noté sur 10 points pondéré à 40 % :

Note pondérée du prix sur 10 points : Note A = (prix le plus bas PO / prix du candidat PA) x10.

Note A : note affectée à l'entreprise examinée

PO : prix moins disant

PA : prix de l'entreprise

La Note A sera ensuite pondérée à 40 %.

La valeur technique sera notée sur 10 pondérée à 40 % concernant les éléments de critères méthodologiques suivants :

- L'engagement du fabricant du groupe électrogène fourni, sur une durée durant laquelle les pièces de rechange seront disponibles : 6 points
- Fiches techniques des produits : 4 points répartis : rendement global du groupe électrogène : 2 points ; qualité des gaz d'échappement en fournissant à minima les données concernant monoxyde de carbone, hydrocarbures et particules : 2 points

Note pondérée de la valeur technique sur 10 points : Note B = (valeur technique la plus haute T0 / valeur technique du candidat TB) x10.

Note B : note affectée à l'entreprise examinée

T0 : valeur technique de l'entreprise mieux disante

TB : valeur technique de l'entreprise

La Note B sera ensuite pondérée à 40 %.

Le délai de réalisation sera noté sur 10 pondérée à 10% :

Note pondérée du délai de réalisation sur 10 points : Note C = (délai de réalisation moins disant D0 / délai de réalisation du candidat DC) x10.

Note C : note affectée à l'entreprise examinée

D0 : délai de réalisation moins disant

DC : délai de réalisation de l'entreprise

La Note C sera ensuite pondérée à 10 %.

Le critère environnemental sera noté sur 10 pondérée à 10% et sera jugé sur la méthodologie du candidat dans le traitement des déchets (6 points) tout au long du chantier, en fin de chantier pour élimination ainsi que sur le bilan carbone de l'approvisionnement de matériel (4 points)

Note pondérée du critère environnemental sur 10 points : Note D = (critère environnemental E0 / délai de réalisation du candidat ED) x10.

Note D : note affectée à l'entreprise examinée

E0 : valeur technique mieux disante

ED : délai de réalisation de l'entreprise

La Note D sera ensuite pondérée à 10 %.

Sur le critère « Prix des prestations » (40%) :

	CAP GENERATEUR	KOHLER/SDMO	SE2M
DQE Montant en euros HT	98 999 + 8500 = 107 499 euros	186 830.50 euros	113 500 euros
DQE Montant en euros TTC	128 998.8 euros	224 196.60 euros	136 200 euros

	CAP GENERATEUR	KOHLER/SDMO	SE2M
Note sur 10	10	5.75	9.47
Note pondérée (40%)	4	2.3	3.79

CAP GENERATEUR a considéré l'abri de protection du groupe électrogène comme étant une option alors que ce n'est pas le cas. L'analyse du prix a donc été réalisé en l'incluant.

La différence de prix observée chez KOHLER/SDMO est liée à la partie : ETUDE D'EXECUTION - PLANS D'EXECUTION - NOTES DE CALCUL.

Sur le critère « Valeur technique » (40%) :

	CAP GENERATEUR	KOHLER/SDMO	SE2M
pièces de rechange disponibles	Aucune information	Aucune information	10 ans
Note sur 6	0	0	6
rendement global du groupe électrogène	Alternateur 94% / 0.199L/H/Kva	0.200L/H/Kva	0.153L/H/Kva
Note sur 2	1.54	1.53	2

AR Prefecture

083-248300105-20240624-DELIB2024020324-DE
 Reçu le 26/06/2024

qualité des gaz d'échappement	Aucune information	Emission PM 50Hz (g/kW.h) 0,1100 Emission CO 50Hz (g/kW.h) 0,670 Emission NOx 50Hz (g/kW.h) 5,420 Emission HC 50Hz (g/kW.h) 0,250	NOX (concernant les gaz d'échappement) est de 5,68 g/KWh
Note sur 2	0	2	0.5
NOTE sur 10	1.54	3.53	8.5
Note pondérée (40%)	0.62	1.41	3.4

Puissance des groupes proposés : 550KVA / 650KVA / 800KVA

Sur le critère « Délai de réalisation » (10%) :

	CAP GENERATEUR	KOHLER/SDMO	SE2M
Délai prévisionnel	8 mois	4 mois	8 mois
Note sur 10	5	10	5
Note pondérée (10%)	0.5	1	0.5

Sur le critère « Critère environnemental » (10%) :

	CAP GENERATEUR	KOHLER/SDMO	SE2M
traitement des déchets	Aucune information	La méthodologie prévue est bien décrite et détaillée	La méthodologie est décrite de manière générale et détaillée
Note sur 6	0	6	6
bilan carbone	Aucune information	Aucune information	Aucune information
Note sur 4	0	0	0
Note sur 10	0	6	6
Note pondérée (10%)	0	0.6	0.6

En conclusion,

	CAP GENERATEUR	KOHLER/SDMO	SE2M
Prix des prestations (40%)	4	2.3	3.79
Valeur technique (40%)	0.62	1.41	3.4
Délai de réalisation (10%)	0.5	1	0.5
Critère environnemental : (10 %)	0	0.6	0.6
Total (sur 10)	5.12	5.31	8.29
Classement	3	2	1

Au regard des critères de jugement des offres pondérés définis dans le règlement de la consultation, il est proposé à la commission de déclarer l'offre de l'entreprise **SE2M** comme étant économiquement avantageuse.

A Cavalaire sur Mer, le 18 avril 2024